

ATELIERS de la CONCERTATION

Atelier thématique :

« Organisation des usages en mer »

Compte-rendu de l'atelier :

***Gestion des pollutions
4^{ème} réunion***

GIP des Calanques - 24 septembre 2009 - 14h00

Participants :

Etat

<u>Organisme</u>	<u>Nom</u>
Agence des Aires Marines Protégées	Anne REOCREUX
Direction Départementale des Affaires Maritimes	Pierre MOTTA
Direction Départementale de l'Équipement / Arrondissement Maritime	Mary-Christine BERTRANDY

Collectivités et établissements publics locaux

<u>Organisme</u>	<u>Nom</u>
Conseil Général des Bouches-du-Rhône	Romuald BACHELIER
Conseil Général des Bouches-du-Rhône (Direction de l'Environnement)	Annick BRUN
Conseil Général des Bouches-du-Rhône (Direction de l'Environnement)	Matthieu ROSSI
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole	Lionel ROYER-PERREAUT
CU MPM DEEC (Direction de l'Environnement et des Equipements Communautaires)	Claire SALTET
CU MPM DIPOR (Direction Portuaire)	Philippe GENTET
CU MPM DEA (Direction de l'Eau et de l'Assainissement)	Jean-Yves GUIVARCH
CU MPM DEA (Direction de l'Eau et de l'Assainissement)	Zohra DJELLALI
Mairie de Cassis	Danièle MILON
Mairie de Cassis	Paul GAMBI
Mairie de La Ciotat	Olivier BELDA
Mairie de Marseille	Didier REAULT

Mairies des 6 ^{ème} et 8 ^{ème} arrondissements	Paul-Jean CRISTOFARI
Mairie de Marseille (Direction du Développement Durable)	Emilia MEDIONI
Mairie de Marseille (Direction Nautisme et Plages)	Guy ROUSSEL
Mairie de Marseille	Lilian SABATIER

Associations, professionnels, autres

<u>Organisme</u>	<u>Nom</u>
Association des Propriétaires de la Calanque de Morgiou	Pierre YZOMBARD
Association Initiatives et Education de la Jeunesse à l'Environnement	Nathalie HUERTAS
Association des Calanquais de Sormiou	Alain MINARRO
Association Les Portes des Calanques	Arlette ROUQUET
Association Les Portes des Calanques	Camille ASSANTE
Conservatoire Etudes Ecosystèmes de Provence (site Frioul)	Patrick VIDAL
Centre d'Océanologie de Marseille	Gérard BELLAN
CIQ Madrague de Montredon	Yves GAUTIER
CIQ de Morgiou	Pierre YZOMBARD
CIQ de Samena	Jean-Raymond ADJEMIAN
Collectif « La Ciotat Cœur de Parc »	Alain MATESI
Collectif « La Ciotat Cœur de Parc »	Yves LANCELOT
Collectif « Un Parc National pour les Calanques »	Denise RICARD
Comex	Jean-Claude CAYOL
Fédération Française de Voile – Comité Départemental 13	Gérard PLAISANT
Fédération Nautique de Pêche Sportive Apnée	Joseph RUSSO
Fédération Nautique de Pêche Sportive Apnée	Guy MILLO
FFESSM- Comité Départemental 13	Henri MENNELLA
Rio Tinto Alcan	Philippe THIBAULT
Rio Tinto Alcan	Isabelle RAIGNAULT
Comité scientifique de suivi des rejets de Rio Tinto Alcan	Jean-Claude DAUVIN
Section Subaquatique Sévigné Sainte-Marguerite	Robert CHARROM
Surfrider Foundation	Emilie BOUJU
Union Nautique de Port-Miou et des Calanques	Jean-Paul COSTE
Yachting Club des Calanques de Cassis	Jacques RONDET-GINTER

Assistaient également à la séance :

GIP des Calanques	Benjamin DURAND Alessandra ACCORNERO- PICON	Directeur adjoint Chargé de mission mer
Conseil Scientifique et Pédagogique du GIP des Calanques	Denise BELLAN-SANTINI	
Parcs Nationaux de France	Bernard PATIN	Directeur Adjoint

Excusés :

CIQ Fédération du 8ème (Eric SOLHEIM)
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel - Mer (Jean-Georges HARMELIN)
Grand Port Maritime de Marseille (Jean-Claude TERRIER)
Mairie de Marseille – Direction du Développement Durable (Jean-Charles LARDIC)

ORDRE DU JOUR ET OBJECTIFS DE LA REUNION

- point sur le processus de concertation en mer, présentation de quelques éléments de référence et de cadrage sur le sujet de la gestion des pollutions ;
- présentation des habitats faisant l'objet des « Objectifs de Protection du Patrimoine » et de leur sensibilité aux différentes pollutions identifiées dans le périmètre de cœur marin ;
- point d'information sur (1) la mise en œuvre du SDAGE, (2) les rejets de Cortiou et (3) le rejet des résidus de bauxite dans le canyon de Cassidaigne ;
- programmation de la suite de la concertation sur le projet de Parc National des Calanques.

1/ ALLOCUTION DE BIENVENUE DE LIONEL ROYER-PERREAUT

Lionel ROYER-PERREAUT rappelle que l'objectif des Ateliers de la Concertation sur l'Organisation des Usages est de trouver des points de consensus sur la gestion des activités qui se pratiquent dans le cœur du futur PN des Calanques. La réflexion sur certains des sujets abordés lors des ateliers doit être approfondie dans le cadre de réunions bilatérales spécifiques. Il explique que les Ateliers sur l'Organisation des Usages vont être suspendus pendant quelques temps, d'une part pour laisser la place à un autre type de réunion de concertation : les réunions territoriales, qui visent à avoir des échanges transversaux sur un même territoire, et d'autre part pour capitaliser près de 6 mois de concertation et commencer à rédiger le projet de Charte.

Il informe les participants que le GIP rend très régulièrement compte au Ministère en charge de l'Ecologie de notre avancement dans le processus de création du Parc et ne fait pas de proposition à l'Etat sur les points qui n'ont pas fait un large consensus. Il signale que Bernard PATIN, directeur adjoint de l'établissement public Parcs Nationaux de France, a été associé à cette réunion pour accompagner le GIP dans cette démarche, pour faire part de son expérience (il a notamment participé à la création d'un certain nombre de PN), et pour apporter un regard extérieur sur la concertation.

En outre, une phase de communication plus intense a été lancée, avec notamment la publication d'une lettre d'information cet été et d'un supplément dans *La Provence* fin septembre. De plus, durant la journée consacrée au projet de Parc National des Calanques sur le stand MPM de la Foire de Marseille (vendredi 2 octobre) seront notamment présentés le projet de Parc et ses ambassadeurs (Maud FONTENOY et Albert FALCO).

L'Atelier de ce jour est très important puisque qu'il traite de sujets qui font souvent polémique parmi les usagers. Un Parc National est certes un label, mais c'est aussi une structure au fort degré d'exigence, c'est pourquoi il est primordial d'avoir une réflexion forte sur la politique souhaitée en termes de gestion.

Lionel ROYER-PERREAUT évoque aussi des efforts consentis par la communauté urbaine. Ces derniers sont très importants et incluent le financement d'infrastructures incontournables pour l'amélioration de la qualité des eaux littorales.

2/ PRESENTATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE (par Alessandra ACCORNERO-PICON)

Aucune question n'est formulée.

3a/ POINT D'INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU SDAGE (SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX) ET DE LA DCE (DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR L'EAU) (présentation par Mary-Christine BERTRANDY)

Denise BELLAN - SANTINI précise que les résultats concernant les évaluations de biodiversité sur le secteur ne peuvent être pris en compte tels quels. Les macros-algues retenues pour les analyses concernées n'apparaissent en effet pas comme des bioindicateurs pertinents au regard des pollutions visées.

3b/ POINT D'INFORMATION SUR LES REJETS DE CORTIOU (présentation par Jean-Yves GUIVARCH)

Alain MINARRO demande ce que prévoit MPM pour améliorer ultérieurement la qualité des eaux, au-delà de la situation actuelle. **Jean-Yves GUIVARCH** explique que, à ce stade, la Communauté Urbaine ne prévoit aucun nouvel aménagement ou équipement au niveau du système d'assainissement de Marseille (qui traite également les effluents de plusieurs autres communes). Le préfet a demandé une étude (rendue courant 2009) sur la faisabilité d'un émissaire en mer. Globalement, le scénario qui ressort de cette étude comme, a priori, le moins impactant pour les milieux représente une très grande complexité technique et un coût d'investissement et de fonctionnement très élevés.

Alain MINARRO demande des précisions sur le fonctionnement actuel de la station. **Jean-Yves GUIVARCH** développe notamment les spécificités du fonctionnement de la station par temps sec ou en régime pluvieux, notamment lors des orages.

Lionel ROYER-PERREAUT indique qu'il a récemment rencontré le président de MPM Eugène CASELLI, et qu'ils ont abordé notamment le sujet de Cortiou. Il tient à rappeler qu'au-delà de l'enjeu écologique, nous sommes confrontés à l'enjeu budgétaire, ce dernier constituant une contrainte importante (100 millions d'euros minimum pour financer les travaux de l'émissaire). Les solutions à cette problématique s'inscrivent donc avant tout dans une logique de volonté politique. La création du Parc doit permettre de trouver les financements nécessaires, notamment auprès de l'Etat.

Camille ASSANTE apporte un témoignage de terrain sur les changements engendrés par la mise en œuvre de l'étagage biologique de la station : depuis 60 ans qu'il navigue très régulièrement dans ce secteur c'est la première fois qu'il peut voir le fond au droit de l'exutoire (et plus largement dans le périmètre de la cuvette de Cortiou). Par ailleurs même s'il y a encore des odeurs, la situation est incomparable avec celle qu'on pouvait constater il y a seulement deux ans. En revanche aucune amélioration notable n'est pour l'instant observable sur la faune et la flore dans le secteur. **Denise BELLAN – SANTINI** indique à ce sujet que si la qualité des eaux peut s'améliorer rapidement, les processus sont en revanche nettement plus longs pour que l'effet se ressente sur les milieux vivants.

Jean-Paul COSTE pose trois questions :

1. Dans quelle mesure les simulations présentées dans le diaporama prennent-elles en compte l'augmentation prévue de la population de l'agglomération marseillaise ?
2. De quelle façon les promoteurs immobiliers interviennent-ils dans le cofinancement des travaux effectués ?
3. Pourquoi Marseille possède-elle encore en centre-ville un réseau unitaire (mélangeant eaux usées et eaux pluviales), connaissant le fort impact des orages dans notre région ?

Réponse de **Jean-Yves GUIVARCH** aux questions 1. et 2. : il explique le système français de tarification où « L'eau paye l'eau » (versement des sommes récoltées aux Agences de l'eau, aux collectivités locales et aux délégataires ou à MPM). C'est MPM qui fait les dépenses pour toute intervention sur le réseau.

Réponse de **Jean-Yves GUIVARCH** à la question 3. : A l'époque, lorsque le réseau d'eaux usées a été construit (vers 1870), on ne se posait pas la question de séparer eaux usées et eaux pluviales (réseau séparatif). Aujourd'hui, il n'est pas envisageable de refaire l'installation (conduit long de 350 km, de la rivière du Jarret jusqu'à Cortiou en passant par le centre-ville). En effet, sans même parler du coût, cela impliquerait, entre autres, des travaux titanesques et très longs causant des nuisances majeures à la population. En centre-ville, MPM est contrainte de composer avec cet héritage historique ancien. Les services compétents s'attachent à améliorer quand même la situation au travers de diverses solutions techniques (mise en place de vannes bipasse par endroits...).

Denise BELLAN-SANTINI tient à préciser que, du point de vue historique, ce n'est pas le réseau d'égout en lui-même qui a mal été pensé. Le vrai problème est qu'il n'a pas été progressivement mis aux normes. Les scientifiques suivent les rejets d'eaux usées de Cortiou depuis plus de 50 ans et mesurent une amélioration très nette en termes de transparence de l'eau notamment. Elle indique que l'absence de faune et flore benthiques est principalement due à la nature vaseuse des fonds. Sur les substrats rocheux alentours la faune et la flore sont nettement plus développées. **Gérard BELLAN** confirme que ce n'est qu'au niveau de la cuvette de Cortiou que l'on trouve peu de vie.

Denise RICARD constate effectivement que l'eau est plus claire mais fait remarquer que les moules, qui étaient revenues dans la zone depuis quelques années, ont à nouveau disparu. Elle demande si la quantité de produits chimiques servant au traitement des eaux n'est pas nettement plus importante qu'avant et si ce peut être la cause de cette disparition. Elle évoque aussi des problèmes persistants d'odeurs. Sur la présence de moules **Denise BELLAN-SANTINI** explique que leur recul est directement lié à la forte réduction d'apport de Matières En Suspension (MES) (qui constituaient pour les moules un important apport nutritif) du fait de l'amélioration du traitement.

Alain MATESI demande ce qu'il en est de la pollution invisible. Il rappelle qu'une eau claire n'est pas forcément une eau propre et qu'il ne faut donc pas se contenter de traiter le problème de la pollution au travers des matières en suspension.

Jean-Yves GUIVARCH explique que la station biologique traite, à l'heure actuelle, la pollution dissoute et que le traitement chimique a été conservé. Les métaux lourds sont donc encore - en partie - arrêtés, les matières en suspension sont traitées mais il n'y a pas de traitement bactériologique, ni de traitement de l'azote ou du phosphore.

A titre indicatif, des Saintes-Maries de la mer jusqu'à Menton, une seule station traite la bactériologie (SIVOM du Bausset / Le Castelet). La station d'épuration est donc aux normes pour les MES et la Demande Biologique en Oxygène (DBO). Mais ce n'est pas pour autant une station de potabilisation !

Pour **Alain MATESI**, le PN des Calanques doit permettre d'élever le débat, de ne pas se contenter de rentrer dans les normes. Dans le cadre de l'Union Pour la Méditerranée (UPM) Marseille, dotée d'un Parc National, se doit de donner l'exemple. Selon lui il faut rechercher l'exemplarité. Il demande de pousser la réflexion plus loin.

Pour **Lionel ROYER-PERREAUT** ceci est bien l'objet des travaux du GIP. Ce dernier a souhaité avant tout, au travers de la présente réunion, apporter quelques éléments de compréhension (sur des sujets extrêmement complexes) afin de partager l'information et permettre de faire un certain nombre de propositions aux décideurs politiques en toute connaissance de cause.

Denise BELLAN-SANTINI rappelle qu'il y a des étapes dans le domaine du traitement des eaux usées, surtout pour une telle station d'épuration (qui traite quasiment toute l'agglomération de Marseille). Avoir des eaux plus claires est une étape importante. En effet, la photosynthèse est ainsi possible, l'écosystème se porte mieux. De plus, il ne faut pas sous-estimer la capacité d'auto-épuration naturelle.

Jean-Claude CAYOL affirme que la ville de Cassis est touchée par l'influence de deux rejets suivant le régime de vents : celui de Marseille par Mistral et celui de Cassis / La Ciotat par vent d'est. Selon lui il y a encore des incidents (rejet direct sans traitement et odeurs nauséabondes). Il évoque également le déversement des « boues rouges » dans le canyon de la Cassidaigne au large de Cassis.

Lionel ROYER-PERREAUT donne la parole à **Bernard PATIN**. Ce dernier confirme que la question de l'émissaire de Cortiou constitue une véritable « épine dans le pied » de ce projet de Parc national. Presque toutes les eaux de l'agglomération marseillaise transitant par cet égout (16 communes sont raccordées à cette station d'épuration), le volume des rejets est donc très important. Cependant, il faut souligner que n'avoir qu'un exutoire facilite la gestion et l'intervention, et peut être moins néfaste pour l'environnement. Il cite l'exemple de la Guadeloupe où il y a un grand nombre de rejets diffus tout autour de l'île, ce qui pose un véritable problème pour convaincre les élus de réagir. La principale vocation du Parc National doit être de permettre de faire mieux qu'ailleurs, sinon ce n'est pas la peine de faire un Parc. Il faut aussi noter qu'il sera remarquable qu'une grande ville riveraine de la mer Méditerranée soit dotée d'un Parc National. En outre, à l'échelle de la Méditerranée, il serait très valorisant, pour Marseille et la France, que les rejets d'une telle agglomération soient supportables pour le milieu.

Mary-Christine BERTRANDY souligne la priorité que doit constituer l'amélioration de la qualité des eaux à l'amont, avant leur arrivée dans la station. Il est notamment urgent de mettre en place une vraie structure de gestion globale à l'échelle du bassin de l'Huveaune.

Nathalie HUERTAS demande s'il y a des préconisations de raccordement dans les zones relevant de l'assainissement non collectif, notamment les cabanons des calanques de Sormiou et Morgiou. Elle évoque le problème des fosses septiques qui peuvent ne pas être aux normes et avoir un impact sur la salubrité et les milieux. **Jean-Yves GUIVARCH** explique que, dans les zones privées et d'assainissement non collectif, si les habitants souhaitent être raccordés au réseau ce ne peut être qu'à leur frais. Pour le problème de l'impact des fosses septiques sur l'environnement, ce n'est pas de la compétence de la Communauté mais de celle du maire de Marseille.

Lionel ROYER-PERREAUT rappelle qu'il s'est entretenu sur ce sujet avec le président de MPM, Eugène CASELLI. **Alain MINARRO** précise qu'il y a de moins en moins de fosses septiques à Sormiou. Pour les eaux noires (WC), les habitants utilisent maintenant des cuves qu'une société vient vider (plus de 50 % des eaux noires sont ainsi récupérées). Les eaux grises (eaux de vaisselle et de toilette) sont toujours rejetées dans le milieu naturel.

Denise BELLAN-SANTINI rappelle le rôle essentiel du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) sur ces sujets mais aussi du nouveau Conseil de Développement.

Lionel ROYER-PERREAUT rappelle que le GIP est associé et prend part aux réflexions qui sont engagées dans le cadre du SCOT.

3c/ POINT D'INFORMATION SUR LE DEVERSEMENT DES RESIDUS DU TRAITEMENT DE LA BAUXITE DANS LE CANYON SOUS-MARIN DE CASSIDAIGNE (présentations par Philippe THIBAUT et Jean-Claude DAUVIN)

Paul GAMBI demande ce que deviendra la conduite à l'arrêt des rejets. **Philippe THIBAUT** précise que la conduite sera sans doute toujours utilisée (et entretenue) par la société Rio Tinto Alcan pour le rejet d'eaux résiduelles (mais plus de « boues rouges »).

Danièle MILON, Maire de Cassis, souligne qu'il y aura donc encore anthropisation sous terre et en mer, notamment au niveau de la calanque de Port-Miou.

Plusieurs participants s'interrogent fortement sur la nature chimique de ces rejets d'eau et leur impact sur les systèmes vivants.

Mary-Christine BERTRANDY rappelle que cette canalisation est posée sur le Domaine Public Maritime. Si la société arrête tout type de rejet, elle sera dans l'obligation de démonter la conduite. Or, pour ne pas risquer de détériorer l'herbier de posidonie présent autour de celle-ci, le démantèlement de la conduite ne paraît pas une solution appropriée du point de vue écologique.

La solution la plus raisonnable pourrait être d'arrêter tout rejet solide tout en continuant à rejeter les eaux résiduaires, sous réserve que soit effectuée une analyse exhaustive des composants transportés par ces eaux (à minima, tous les composés figurant dans la Directive Cadre sur l'Eau) qui prouve l'absence d'effets nocifs pour les milieux et la santé publique.

Plusieurs participants demandent que, même dans le cas où ces analyses produisent des résultats rassurant quant à l'innocuité des rejets, Rio Tinto Alcan s'engage à rechercher des solutions alternatives qui permettraient d'arrêter le rejet des eaux résiduaires en 2015.

Inquiet de la présence de navires au mouillage dans le secteur de la canalisation, **Jacques RONDET-GINTER** demande ce qui se passera si cette dernière est percée. **Philippe THIBAUT** indique que celle-ci est équipée d'une gaine de protection très solide et régulièrement contrôlée.

Intervention d'**Yves LANCELOT** (ancien Professeur des Universités et Directeur de Recherche au CNRS, et ancien Directeur-adjoint des programmes d'Océanographie du CNRS) qui s'est occupé du dossier « boues rouges », au moment de l'examen de la demande de renouvellement de l'autorisation d'occupation du domaine maritime par Pêchiney (dans les années 1990).

Il indique qu'à cette époque il avait eu connaissance d'un rapport de la société Créocéan (filiale d'Ifremer) communiqué par Pêchiney, sous réserve de non-divulgence et qui reprenait l'ensemble des études réalisées en 1991 et 1992. Il se dit surpris de voir qu'aujourd'hui on ne fait aucune mention de ce rapport qu'il a analysé en détail en 1995 et qui contient certains résultats inquiétants. On y constate que les études sont trop limitées pour fournir une estimation complète de l'effet du rejet sur l'environnement marin.

En premier lieu l'extension géographique du dépôt n'est pas entièrement cartographiée et les modalités de la répartition des dépôts en fonction de diverses conditions météorologiques restent très mal connues. Cependant, vers l'Ouest les sédiments superficiels sont nettement contaminés par le rejet, ce qui se traduit par des teneurs plus fortes en métaux lourds (notamment Chrome et Titane). Il convient de noter que par rapport aux sédiments naturels les boues rouges sont caractérisées par un fort enrichissement en Titane, et dans une moindre mesure en Chrome, Vanadium, Fer et Plomb, et par un fort déficit en Manganèse.

En second lieu, les études de toxicité, menées en laboratoire, montrent un effet indéniable des particules les plus fines (qui sont celles qui se dispersent le plus efficacement dans l'environnement) sur l'embryogénèse et la spermiogénèse des oursins. Les particules fines ont un effet "géo-toxique" qui se transmet donc de génération en génération. Il faut noter que les particules fines en suspension ont un effet sensiblement plus toxique (dès la concentration de 0,1 %) que celles déposées dans le lit du canyon. De plus les études menées sur une seule espèce d'huître montrent un effet très toxique des effluents industriels bruts, même à la plus faible concentration (0,01%), le pourcentage moyen d'anomalies étant supérieur à 94 %. On a également constaté un net effet toxique de la bauxite pulvérisée et des boues rouges sur cette huître: à la concentration de 0,1%, 2/3 des larves sont bloquées avant le stade coquillé et il y a moins de 30% de larves normales. A la concentration de 1%, 85% des larves sont bloquées avant le stade coquillé.

Il considère donc comme abusif de déclarer que les boues rouges sont inoffensives, et les "seuil" restent inconnus. Il lui semble aberrant de continuer ce type de déversement, dont le risque pour le milieu est encore très mal estimé, dans un Parc National qui se devrait de se montrer exemplaire. Les seuils dit "acceptables" ne doivent pas nous faire oublier les pollutions longtemps mal comprises, et donc trop longtemps tolérées, du plomb, de l'amiante ou du mercure....

Denise BELLAN-SANTINI rappelle que la bordure du canyon est « très » peuplée avec notamment la présence de coraux profonds, de mysidacées (petits crustacés) dans le panache de « boues rouges ». Cette présence révèle que ces rejets ne sont pas très toxiques. Elle insiste

également sur le fait que tous les différents moyens de démantèlement proposés par la COMEX entraîneraient une grave destruction de l'herbier de Posidonie qui borde la canalisation.

Concernant la toxicité, **Pierre YZOMBARD** demande si les études ont été réalisées sur plusieurs espèces de poissons vivant dans ce secteur (et non une seule pas représentative du milieu considéré). **Denise BELLAN-SANTINI** rappelle qu'en écotoxicologie on effectue les analyses en utilisant des espèces de référence, puisque les tests sont normalisés. Les faire sur des espèces à chaque fois différentes n'apporterait pas d'information (il faut pouvoir comparer les effets). Elle rappelle aussi qu'il y a eu beaucoup d'études d'écotoxicologie dans le secteur (principalement du fait du rejet d'eaux usées à Cortiou). Les tests (qui peuvent être contestés) ont montré une certaine toxicité (certains tests étaient positifs mais la plupart d'eux restaient négatifs). L'impact avéré des boues est surtout celui, de nature mécanique, engendré par les coulées et l'effondrement des accumulations de sédiments.

Alain MATESI émet des doutes sur les affirmations de Rio Tinto Alcan. Il rappelle l'existence du principe pollueur-payeur. Il souhaite que le GIP des Calanques porte une attention particulière à ce principe. Il estime enfin qu'il est impossible d'aborder le sujet des rejets en mer en si peu de temps et que le sujet des macro-déchets mériterait également d'être traité.

4/ VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT ATELIER « ORGANISATION DES USAGES EN MER » (2/7/2009)

Aucune remarque n'est formulée à part celle de **Joseph RUSSO**, qui le valide sous réserve de prise en compte et de réponse à sa question : « Quel est l'avenir de la pêche sous-marine (ou des compétitions de pêche sous-marine) dans le futur Parc ? »

5/ CALENDRIER

La date du prochain Atelier sur l'organisation des usages en mer n'est pas fixée à ce jour et devrait être programmée d'ici la fin de l'année. Les semaines à venir seront consacrées essentiellement aux réunions bilatérales et territoriales.

CR en attente de validation

➤ **Relevé de conclusions**

Sur les rejets d'eaux usées et pluviales :

- Accord sur le constat d'amélioration de la qualité des eaux côtières après la mise en place de l'étage biologique. Malgré l'importante contrainte budgétaire, il faut tendre vers l'exemplarité (ne pas se contenter de rentrer dans les normes) et soumettre des propositions aux décideurs politiques.
- Pour contribuer à réduire les problèmes de qualité des rejets liés au système existant de réseau unitaire (impacté par les récurrentes précipitations), il faut continuer à chercher des solutions techniques alternatives.
- Améliorer le traitement en termes de pollution chimique (micropolluants).
- Améliorer la qualité des eaux en amont (avant leur arrivée dans la station). Mettre en place une véritable structure de gestion globale à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune (type Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou contrat de rivière).

Sur le déversement des « boues rouges » :

- Le démantèlement de la conduite n'est pas opportun en termes écologiques (cela entraînerait une destruction de l'herbier de Posidonie).
- Face à l'inquiétude concernant la nature chimique et l'impact de l'eau résiduaire qui pourrait être encore rejetée après l'arrêt du rejet des boues en 2015, il est demandé une analyse très fine de la composition de ces eaux (tous les composés figurant dans la Directive Cadre sur l'Eau) et de leurs effets sur les systèmes vivants. Il est également nécessaire de réaliser une étude pour la recherche de solutions alternative

Il est rappelé l'organisation des permanences du GIP les mardis après midi. Prendre rendez-vous au 04 91 72 65 73 en fournissant les questions à aborder

Rédaction : Célia Pastorelli, Alessandra ACCORNERO – PICON.
Relecture : Benjamin Durand, Jean-Marie Lafond.